

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2018**

**Effectif légal : 19
Membres en exercice : 19
Membres présents : 14
Membres votants : 14**

L'an deux mil dix-huit, le douze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

Présents : MM. Michel BERTRAND, Patrick VIRY, Hélène ORILLARD, Laurent MONGAILLARD, Jocelyne CLAUDE, Noël QUINANZONI, Corinne MARTIN, Adrien OLRV, Danièle CUNY, Eric MOUGEL, Régis POIROT, Martine VOINSON, Stéphane RICHARD, Catherine PLANTIN.

Absents excusés : MM. Chantal BASTIEN, Elisa THIEBAUT, Roger MICHEL,

Absentes : MM. Emmanuelle MARGRAITTE, Monique REMY.

Secrétaire de séance : Mr Noël QUINANZONI.

Le compte rendu du conseil Municipal du 28 juin 2018 a été accepté.

FIXATION DES TARIFS DU SNACK-BAR DU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs relatifs au Snack-Bar pour 2018/2019 comme suit :

TARIFS SNACK 2018/2019 en €			
SANDWICHS CHAUDS	H.T.	TVA 10 %	TTC
Américain (Steak + Frites)	5.46	0.54	6.00
Hot Dog	3.19	0.31	3.50
Autres Sandwichs	5.46	0.54	6.00
SANDWICHS			
Sandwich (Jambon, Beurre, Emmental)	2.73	0.27	3.00
Divers Sandwichs Composés	3.64	0.36	4.00
PLATS CHAUDS			
Assiette Enfant Nugget ou Saucisse ou Steak + Frites	4.55	0.45	5.00
Lard ou Steak haché + Salade verte et Frites	7.18	0.72	7.90
Lard ou Steak haché + Salade verte et Râpé	7.18	0.72	7.90
Tarte + Salade Verte	4.09	0.41	4.50
Tarte Flambée + Salade Verte	4.55	0.45	5.00
Tartine + Salade verte	3.64	0.36	4.00
Croque-monsieur + Salade Verte	3.64	0.36	4.00
Petite Frites	1.82	0.18	2.00
Grande Frites	2.73	0.27	3.00
Nuggets x 6	4.09	0.41	4.50
SALADES			
Salade (Tomates, Salade Verte)	3.64	0.36	4.00
Salade au Poulet (Salade, Tomates, poulet, Croutons)	8.18	0.82	9.00

Salade Primeur (Salade, Tomates, Maïs, Emmental, Jambon)	7.73	0.77	8.50
Salade Pêcheur (Salade, Tomates, Asperges, Maïs, Thon, Mayonnaise)	8.18	0.82	9.00
DESSERTS			
Gaufre Nature ou Sucre ou Nutella	2.73	0.27	3.00
Crêpe Nature ou Sucre ou Confiture ou Nutella	2.28	0.22	2.50
Supplément Chantilly	0.46	0.04	0.50
Sucettes	0.46	0.04	0.50
DESSERTS AU CHOIX			
Tarte aux pommes, Tarte aux Citrons meringuée, Profiterole, Moelleux au Chocolat, Vacherin ou autres	3.64	0.36	4.00
Petites viennoiseries	1.82	0.18	2.00
GLACES : 1€ / 2€ / 2.5€ / 3€			
FORMULE PETIT DEJEUNER			
1 Grand Café ou Chocolat ou Thé 1 Verre de jus de Fruit Demi-baguette beurre confiture	4.55	0.45	5.00
Viennoiserie	0.90	0.09	1.00
Pain	0.90	0.09	1.00
BOISSONS NON ALCOOLISES			
Eau plate 50 cl	1.36	0.14	1.50
Eau gazeuse 50 cl	1.82	0.18	2.00
Eau gazeuse aromatisée 50 cl	2.28	0.22	2.50
Eau plate 1.5 l	1.82	0.18	2.00
Jus de fruits 33 cl	1.82	0.18	2.00
Coca/coca light 33 cl	1.82	0.18	2.00
Sprite 33 cl	1.82	0.18	2.00

Ice Tea / Fanta 33 cl	1.82	0.18	2.00
Café	1.36	0.13	1.50
Grand Café	2.28	0.22	2.50
Chocolat	2.28	0.22	2.50
Thé ou Tisane	1.82	0.18	2.00
BOISSONS ALCOOLISES	H.T.	TVA 20 %	TTC
Bière	2.08	0.42	2.50
Vin Rouge, Rosé, Blanc			
Au verre	1.25	0.25	1.50
Au Pichet	3.34	0.66	4.00
La Bouteille (selon vin vendu)	5.00	1.00	6.00
	6.67	1.33	8.00
	8.34	1.66	10.00

BAPTEME D'UNE VOIE COMMUNALE

Il est nécessaire de pouvoir identifier le chemin communal situé entre la route des Fies et la route de la Roche du Page celui amenant les promeneurs à l'Auberge de Jeunesse et à la Roche du Page entre autre.

Il est proposé de nommer ce chemin : Chemin de l'Auberge
de la Béheuille
ou autre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE de nommer ce chemin, Chemin de l'Auberge.

La séance est levée à 21h10

Secrétaire de séance,

Le Maire,